

**Ministry of
Transportation**

Office of the Minister
777 Bay Street, 5th Floor
Toronto ON M7A 1Z8

Tel: 416 327-9200

**Ministère des
Transports**

Bureau du ministre
777, rue Bay 5^e étage
Toronto ON M7A 1Z8

Tél : 416 327-9200



Le 27 octobre 2025

107-2025-2564

Nicola Simone
Président du conseil d'administration
Metrolinx
97, rue Front Ouest, 2^e étage
Toronto (Ontario) M5J 1E6

Lettre d'orientation annuelle 2026-2027

Monsieur Simone,

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités établies par notre gouvernement pour Metrolinx en 2026-2027.

En tant que président, vous jouez un rôle essentiel en aidant Metrolinx à remplir son mandat visant à relier les communautés de la région élargie du Golden Horseshoe. Les buts, les objectifs et les priorités stratégiques de Metrolinx devraient continuer à s'aligner sur les orientations de notre gouvernement et agir dans l'intérêt de la population de l'Ontario.

Vos travaux doivent respecter les principes de la *Loi de 2006 sur Metrolinx*, qui établit le cadre de la planification, du développement et de l'intégration des transports en commun régionaux. L'organisme doit également respecter ses obligations en vertu de toutes les lois, directives et politiques gouvernementales applicables afin d'assurer la responsabilisation et la prestation coordonnée de services.

Metrolinx doit mener ses activités dans le cadre de l'allocation de financement pluriannuel approuvée par le gouvernement et fournir au ministère des renseignements en temps opportun pour appuyer la surveillance et la prise de décision.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente lettre décrit mes attentes envers Metrolinx pour la période 2026-2027. Ces priorités comprennent la présentation de rapports trimestriels au ministère selon le calendrier suivant :

Cycle de production de rapports trimestriels

Toutes les initiatives en cours doivent faire l'objet d'un rapport aux dates indiquées chaque année, sauf indication contraire :

Trimestre	Échéance
T1 2026-2027	Le 30 juin 2026
T2 2026-2027	Le 30 septembre 2026
T3 2026-2027	Le 31 décembre 2026
T4 2026-2027	Le 31 mars 2027

1. Exécution et financement de projets d'immobilisations

- Faire progresser la réalisation des projets d'immobilisations dans la région élargie du Golden Horseshoe, y compris toutes les initiatives relevant de la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun*. Fournir des mises à jour sur les principaux risques, les problèmes, les mesures d'atténuation et les approches recommandées qui affectent le calendrier, le budget et le progrès.
 - Réaliser à temps les projets de métro et de transport léger sur rail en cours, et faire progresser les travaux d'infrastructure pour l'expansion et l'extension de GO, à l'aide de mises en œuvre régulières et de rapports d'étape.
 - Veiller à ce que les détails des coûts et du calendrier soient complets et transparents.
 - Soutenir le ministère des Transports (MTO) dans les négociations fédérales et municipales sur le partage des coûts, y compris les hausses de coûts du projet.

2. Planification du transport en commun (GO 2.0) et intégration du service de train à grande vitesse

- Rendre compte du projet sur une base trimestrielle au ministère, le premier rapport trimestriel devant être remis **le 30 juin 2026**, sur les points suivants :
 - Poursuite de l'analyse de GO 2.0, y compris l'évaluation de nouveaux services aux voyageurs potentiels sur les corridors réservés au transport de marchandises, et une mise à jour des discussions avec les partenaires en transport de marchandises sur la mise en œuvre des améliorations de services. Dans ce cadre, Metrolinx doit également livrer au ministère une étude sur la fréquentation régionale et les possibilités au ministère au plus tard le **2 octobre 2026**.
 - Mises à jour des discussions avec Alto et Transports Canada au sujet du service de train à grande vitesse, y compris les implications pour l'expansion de GO et la station Union, comme les incidences potentielles sur les coûts et les exigences relatives à l'accès au réseau ferroviaire de GO à Toronto, détenu par la province.

3. Intégration des tarifs et des services de GO

- Travailler avec le ministère et les partenaires municipaux pour faire progresser l'intégration des tarifs et des services de transport en commun dans la région élargie du Golden Horseshoe.
 - a. Présenter des options pour moderniser la structure des zones tarifaires de GO. Soumettre un plan de mise en œuvre au ministère d'ici le **30 novembre 2026**.

4. Plan de transport régional 2051

- Travailler avec le ministère pour achever le plan de transport régional 2051, qui définit une vision du réseau à long terme conforme aux priorités provinciales et *Relier la REGH*.
 - a. Fournir la version préliminaire du plan définitif au ministère aux fins d'approbation d'ici le **1^{er} septembre 2026**.

5. Atténuation de la circulation

- Fournir au ministère des aperçus trimestriels des répercussions des travaux de construction sur l'état des routes et la circulation routière, ainsi que des plans d'atténuation.
 - a. Rendre compte de l'efficacité et des rajustements **à partir du 30 juin 2026**.

6. Risques liés aux tarifs

- Continuer de surveiller les risques liés aux tarifs et d'en faire rapport dans le cadre des renseignements financiers.
 - a. Inclure une analyse des incidences directes des coûts sur les projets, de l'efficacité des stratégies d'atténuation et de toute mesure requise du gouvernement pour gérer l'exposition.

7. Sécurité ferroviaire

- Travailler avec le MTO, Transports Canada et des experts de l'industrie pour améliorer et moderniser la sécurité ferroviaire.
 - a. Faire progresser la sécurité opérationnelle, les enquêtes et la gestion des risques.
 - b. Fournir des mises à jour trimestrielles, y compris des améliorations démontrées par le biais du rapport annuel sur le rendement en matière de sécurité, **à partir du 30 juin 2026**.

8. Accessibilité et services en français

- Confirmer la conformité à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) et fournir un plan pour toutes les améliorations restantes à apporter à l'infrastructure et aux stations de Metrolinx d'ici le **31 mai 2026**.
- Mettre à jour le plan d'action des services en français avec des engagements mesurables sur la qualité des services et la dotation en personnel d'ici le **31 mai 2026**.

9. Obligation de consulter

- Continuer à remplir l'obligation de consulter les communautés autochtones conformément aux politiques provinciales.
 - a. Transmettre les plans de participation au ministère avant de prendre des engagements importants et fournir des mises à jour sur les résultats.

10. Partenariats et ententes

- Assurer la réalisation en temps voulu des projets d'immobilisations grâce à des partenariats avec les municipalités et les organismes de transport en commun, y compris des ententes pour le parc, l'exploitation et l'entretien.
 - a. Fournir des renseignements précis sur le projet directement au gouvernement fédéral afin d'appuyer les négociations et les rapports.

11. Engagement de la communauté et des partenaires

- Continuer à prendre en compte les divers besoins des groupes en quête d'équité (c'est-à-dire les femmes, les personnes 2ELGBTQIA+, les communautés autochtones, les personnes racisées ou vulnérables, les Ontariens âgés et les personnes handicapées) dans la planification, la conception et la prestation de services de transport sûrs, abordables, accessibles et équitables.
 - a. Tirer parti de l'analyse de l'équité effectuée pour le plan de transport régional en veillant à ce que les considérations d'équité soient prises en compte dans les processus décisionnels de Metrolinx.
 - b. Continuer à prendre des mesures pour lutter contre l'exploitation sexuelle et la traite des personnes, conformément à la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes et aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

De plus, la présente lettre énonce les engagements pangouvernementaux pour les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration comme suit :

Protéger l'Ontario

1. Développer les partenariats nationaux au sein du Canada, afin de promouvoir le développement des chaînes d'approvisionnement et des possibilités économiques à travers le Canada et de soutenir la résilience économique, en particulier à la lumière de la menace des mesures tarifaires des États-Unis et de l'incertitude économique.
2. S'approvisionner auprès d'entreprises ontariennes et canadiennes dans la mesure du possible.
3. Offrir une aide économique aux familles, consommateurs et entreprises de l'Ontario en gelant les redevances et les tarifs gouvernementaux, à moins que le ministre responsable ne les approuve.

Fournir de meilleurs services

4. Se concentrer sur une expérience client axée sur l'utilisateur en simplifiant les interactions, en améliorant la satisfaction et en développant et optimisant les offres de services numériques.
5. Cibler les possibilités d'accroître l'efficacité, d'améliorer les services, de stimuler l'innovation et de réaliser des économies pour la population de l'Ontario, notamment grâce à l'utilisation de l'IA et d'autres technologies de pointe.
6. Éliminer la bureaucratie et les formalités administratives inutiles en appliquant des méthodologies allégées ou d'autres modalités pour augmenter l'efficacité opérationnelle.

Favoriser l'innovation et l'optimisation des ressources

7. Trouver des solutions innovantes pour utiliser efficacement les ressources publiques et remplir le mandat de l'organisme tout en respectant ses affectations financières, en s'appuyant sur des rapports financiers précis, des contrôles internes efficaces et des pratiques proactives de gestion de la fraude.
8. Gérer l'effectif de l'organisme de manière prudente et responsable afin de stabiliser les dépenses et de préserver la viabilité financière à long terme de la manière suivante :
 - en respectant rigoureusement les paramètres de contrôle du recrutement, notamment en cessant le recrutement pour les postes non essentiels à l'activité et qui ne sont pas en contact avec le public, incluant le recours à des experts-conseils;
 - en fonctionnant dans le cadre d'un effectif maximal défini (incluant les experts-conseils);
 - en veillant à la conformité *Loi sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* (LRCSP);
 - en améliorant la productivité et l'efficacité par le recours à la technologie autant que possible.
9. Élaborer une politique en matière d'étendue des responsabilités qui reconnaisse les différents flux de travail au sein de l'organisation et fixe des critères minimaux en matière d'étendue des responsabilités, et la soumettre à l'approbation du ministre d'ici le **31 mars 2026**.
10. Fournir à votre ministre responsable, au plus tard le **1^{er} octobre 2025**, la politique, les lignes directrices ou les directives modifiées en matière de ressources humaines qui respectent la norme de la FPO en matière de présence au bureau de quatre (4) jours par semaine à compter du 20 octobre 2025, et de cinq (5) jours par semaine à compter du 5 janvier 2026, et collaborer avec votre ministère responsable pour remédier à toute contrainte liée à l'espace de bureau.

Veuillez consulter le **tableau des priorités du gouvernement pour 2026-2027** (document Government Priorities 2026-27 Chart, en anglais seulement) pour obtenir de

plus amples renseignements sur chaque priorité et les mesures de rendement connexes qui peuvent être utilisées si aucune mesure n'est actuellement en place.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les organismes doivent harmoniser les buts, les objectifs et l'orientation stratégique avec les priorités et l'orientation de notre gouvernement. À titre de président, vous devez vous assurer que le plan d'affaires de Metrolinx démontre les plans de l'organisme pour répondre aux attentes et aux priorités du gouvernement, et que les progrès et les réalisations sont présentés dans votre rapport annuel. La conformité à ces exigences est signalée chaque année au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement.

Merci à vous et à vos collègues du conseil d'administration pour votre engagement continu envers Metrolinx. Votre travail et votre soutien constant sont inestimables pour notre gouvernement et pour la population de l'Ontario.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à communiquer avec Megan Skinner, chef de cabinet, par courriel à megan.skinner2@ontario.ca.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Prabmeet Singh Sarkaria
Ministre des Transports

- c. Michael Lindsay, président-directeur général, Metrolinx
Jennifer Gray, directrice générale des finances, Metrolinx
Megan Skinner, chef de cabinet, ministère des Transports
Felix Fung, sous-ministre adjoint, Division de la sécurité en matière de transport, ministère des Transports
Melissa Djurakov, sous-ministre adjointe, Division de la surveillance et de la gouvernance des organismes, ministère des Transports
Tamara Gilbert, sous-ministre adjointe, Division des politiques et de la planification intégrées, ministère des Transports
James Pearce, sous-ministre adjoint, Division des transports en commun, ministère des Transports
Virginie McKimm, sous-ministre adjointe, Division des services ministériels et directrice générale de l'administration, ministère des Transports

Pièce jointe : Government Priorities 2026-27 Chart (en anglais seulement)